

**Précisions sur la halte routière prévue sur le trajet de l'autoroute 35
projetée (superficie, équipements, localisation, etc.)**

*Informations fournies par Madame Renée Martineau-Beaulieu, directrice de
la SAAQ, le 2 décembre 2005*

- **Question**

Le besoin en espace de terrain soit 500 000 pi ca est-il surévalué par rapport aux besoins exprimés ? Pouvons-nous nous satisfaire de moins ?

- **Réponse**

Oui, car il avait été prévu initialement d'acquérir le terrain nécessaire à la construction d'un poste de contrôle même si le projet consistait à construire une aire de contrôle dans l'éventualité d'y aménager un poste de contrôle dans les années futures.

- *Comme la planification quinquennale prévoit une aire de contrôle « Haut débit avec balance » et non une aire de contrôle avec prévision d'un poste de contrôle, la superficie requise peut être diminuée. Le plan joint en annexe montre le concept retenu par la SAAQ pour ce projet. Cependant la superficie requise devra être réévaluée par le Ministère en fonction des besoins exprimés dans le plan conceptuel*

- **Question**

Quand le Ministère prévoit-il construire l'aire de repos ?

- **Réponse**

Selon l'échéancier du Ministère il semble que le tronçon d'autoroute ne sera ouvert à la circulation qu'en 2011. Toutefois, la réalisation du projet est prévue en 2007 à planification quinquennale de la SAAQ. Il faudra donc arrimer la planification de la construction de l'aire de contrôle de la SAAQ avec la planification de la construction du parc routier et du tronçon de l'autoroute 35 par le Ministère.

- **Question**

Quel genre d'installation est-il prévu?

- **Réponse**

Le projet de la SAAQ consiste à construire une aire de contrôle routier comprenant : des dalles d'approches en béton, une balance à plateaux multiples (2) pour effectuer la pesée axiale et

totale, deux aires de vérification des véhicules lourds, des stationnements pour les véhicules patrouilles, une superstructure d'éclairage afin de pouvoir effectuer des vérifications de soir et un panneaux à feux clignotants. Le plan conceptuel annexé au présent courriel montre le type d'installation.

- **Question**

Peut-on prévoir ces installations à un autre endroit?

- **Réponse**

Les critères qui ont été retenus pour l'implantation d'une aire de contrôle routier à St-Armand sont :

- 1- Le site doit être situé le plus près possible de la frontière pour arrêter les contrevenants avant qu'ils n'endommagent le réseau routier.*
- 2- Le site doit être situé de façon à éviter les voies de contournement.*
- 3- Le site doit être situé avant une halte routière afin d'éviter que les contrevenants s'y arrêtent pendant que le poste est en fonction.*
- 4- La géométrie de la route doit être rectiligne sur une distance d'au moins 2 km.*
- 5- Le site doit être situé sur un secteur relativement plat.*

Par conséquent, le site retenu est le meilleur endroit pour l'implantation d'une aire de contrôle

- **Question**

Le besoin est-il pertinent?

- **Réponse**

Le besoin est en lien avec la volonté des gouvernements canadien et américain de renforcer les contrôles près des frontières.